

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 12 fr.; six mois, 23 fr.; Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le directeur du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havas, Laffitte-Boulevard, 4. Cio place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 45, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 16 DÉCEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS

DU 14 DÉCEMBRE

3 0/0	54 50
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 60
Emprunt 1872	87 ..
DU 16 DÉCEMBRE	
3 0/0	53 70
4 1/2	77 ..
Emprunt 1871	84 80
Emprunt 1872	87 20

L'Assemblée n'a pu terminer qu'à minuit et demi; l'important débat soulevé par les pétitions dissolutives et l'ordre du jour pur et simple sur ces pétitions a été adopté par 490 voix contre 201, sur la demande du gouvernement, après le retrait de l'ordre du jour motivé de la droite et la mise à l'écart de deux autres ordres du jour présentés par le général Billot, au nom de la gauche, et par des membres du centre gauche. Un discours de M. Dufaure, dont l'Assemblée a ordonné l'affichage dans toutes les communes de France, a été la raison déterminante de la résolution prise par la majorité de ne faire précéder l'ordre du jour d'aucun considérant, ceux contenus dans le discours de M. le Garde des Sceaux étant jugés suffisants. Tel a été le résultat des deux séances de jour et de nuit qui ont profondément agité les esprits au dedans et au dehors de l'Assemblée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

Séance du 14 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes. Le procès-verbal est adopté. Le premier rapporteur qui se présente à la tribune pour les pétitions relatives à la dissolution est M. Bonnet. L'orateur expose que la cause qui a produit ces pétitions n'est nullement spontanée, mais le résultat d'une agitation factice; que les signatures qui se trouvent en bas des pétitions ne sont pas légitimes, et qu'il faut se défier des gens qui veulent agiter le pays. L'orateur conclut à l'ordre du jour. M. de Montaur pose des conclusions semblables à celles de l'orateur précédent. M. Raoul Duval monte à la tribune pour rapporter aussi des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée. Selon lui, cette agitation n'a qu'un but, d'empêcher l'Assemblée de poursuivre sa tâche. L'Assemblée saura résister à ce mouvement et sans aller jusqu'à faire appliquer la loi de germinal qui punissait de mort les agitateurs pétitionnaires, elle saura se faire respecter et passer à l'ordre du jour sur des pétitions émanant pour la plupart de personnes dépourvues d'instruction. M. le président va mettre aux voix les conclusions des rapporteurs. M. Gambetta, en ce moment, monte à la tribune. L'orateur commence par faire observer que le mouvement dissolutif est remonté à un an déjà; il se fera un devoir, ajoute-t-il, d'apporter dans la discussion dont s'agit la plus grande modération, car ni

lui ni ses amis ne veulent agiter le pays. Cela fait, M. Gambetta rappelle que, lors de la proposition Rivet, des propositions dissolutives se sont produites et ont été présentées par plusieurs membres. Ces pétitions n'avaient pu obtenir jusqu'ici la mise à l'ordre du jour, et cela nullement par la faute de la gauche. Aujourd'hui que le débat est ouvert, il faut que la question reçoive une solution. Tout d'abord, les partisans de la dissolution n'ont nullement en vue d'attaquer cette Chambre; c'est au suffrage universel qu'il appartient de se prononcer. Ce n'est pas une injonction que vous avez à examiner, mais une opinion politique. Je n'ai pas à examiner si certains conseils ont agi plus ou moins légalement, si depuis le 8 février votre tâche est accomplie; seulement tout milite en faveur de la dissolution. D'ailleurs, l'Assemblée se trouve en présence d'une manifestation qui la forcera d'arriver à ce résultat.

Passant à l'examen des pouvoirs de l'Assemblée, l'orateur rappelle la convention d'armistice qui portait convocation d'une assemblée chargée de régler la question de la paix ou de la guerre. (A ce moment des murmures éclatent à droite.) Selon M. Gambetta, les élections n'ont pas eu lieu dans des conditions ordinaires; bon nombre ont été validées *grasso modo*, de sorte que cette assemblée est la seule qui n'ait pu être pas d'archives. (Mouvement à droite.) Ensuite, au 8 février, le nombre des votants est à peine de 5 millions. Les élections partielles ont beaucoup infirmé la décision du 8 février. J'ai même, ajoute l'orateur, l'aveu de la majorité du 8 février. (Bruit.)

M. le président rappelle à l'orateur qu'on n'a pas à revenir sur les pouvoirs de l'Assemblée.

M. Gambetta réplique que si l'on peut discuter la dissolution, l'on peut aussi discuter les origines.

M. Grévy lui répond qu'il y a décision intervenue.

M. Gambetta. — Il faut que je remonte aux origines; et, à l'appui de sa thèse, l'orateur lit un article de la *Gazette de France* qui, en février 1871, déniait le pouvoir constituant à l'Assemblée.

Cette lecture est suivie d'une vive agitation. L'orateur poursuit M. Gambetta, mais cela prouve que tout le monde, en février 1871, pensait que vous n'étiez nommés que pour décider de la paix ou de la guerre. D'ailleurs le pays savait bien ce qu'il avait voulu faire, et plusieurs fois depuis il a fait connaître sa volonté dans les élections partielles, celle des conseils généraux et des conseils municipaux, aussi voilà aujourd'hui la vraie volonté, l'expression réelle de la nation française, ce n'est pas seulement par des élections, mais aussi par des adresses que la nation française a manifesté sa volonté. C'est aussi par des adresses au Chef de l'Etat, adresses exprimant des vœux pour la consolidation de la République, aussi est-ce à la suite de ces manifestations que le président de la République a pu se prononcer pour la fondation définitive de la République; le vote du 28 novembre est venu aussi adhérer à cette politique, il est vrai que cette majorité a été faible, trop faible pour espérer fonder rien de durable, mais aussi était-il nécessaire que tous monarchistes et républicains aillent se retremper dans le baptême du suffrage universel, notre juge à tous.

L'orateur constate ensuite que les pétitions ont déjà réuni un million de signatures et ce mouvement ne fera que s'accroître. Qu'on ne vienne pas dire que les pétitions portent les signatures d'illettrés; d'ailleurs qu'on rappelle que la Constituante de 1848 n'a pas hésité à se dissoudre devant un nombre de pétitions s'élevant à 175,000. (Tout le monde

sait cela! s'écrie, un membre à droite.) Sans doute, réplique l'orateur, mais il est bon de le rappeler. Il poursuit en demandant pourquoi l'Assemblée, qui ne peut ni renouer de durable, ne suivrait pas l'exemple de sa devancière, car il est impossible de marcher avec des majorités de hasard, aussi surtout depuis le 29 novembre le pays demande-t-il la dissolution. Il faut mettre de côté toutes les flatteries parlementaires et reconnaître que le pays s'est levé dans un but de conservation (bruit) ou de conservation, car ce mot n'est pas le monopole de certains hommes. On parle de radicaux, mais quels sont-ils? Ceux qui croient que le seul gouvernement qui s'accorde avec le suffrage universel c'est la République, les autres veulent ce que le pays veut (bruit).

Vous avez tout renversé, s'écrie M. de Gaudin.

Je n'ai pas entendu l'interruption, je la trouverai à l'Officiel, réplique l'orateur. Il poursuit en disant que les républicains attendent avec confiance les décisions du pays (rires à droite), rien qui nira le dernier. Car tant que le pays n'aura pas la dissolution, il la demandera et l'ordre du jour qu'on réclame de vous ne sera qu'un armistice qui n'amènera pas la confiance, celle-ci ne restera que lorsque le provisoire actuel sera devenu un gouvernement définitif, or si les monarchistes ne peuvent arriver, comme on le dit, à rien fonder, que le pays veuille accepter, pourquoi agitent-ils le pays. Non, ajoute M. Gambetta, en présence d'une telle situation, la dissolution est le seul remède.

M. Gambetta ajoute qu'il n'y a pas un journal qui n'ait demandé la dissolution. Cette situation, d'ailleurs, sème l'inquiétude dans les esprits. Vous connaissez tous les projets de prononcements militaires qui circulent.

Plusieurs voix à droite: C'est odieux! c'est parler à l'espagnole. — Sans les interruptions, poursuit l'orateur, j'aurais déclaré n'y pas croire.

Je sais ces bruits chimériques mais ils circulent, on parle de coup d'Etat. (On ne citera rien de semblable de cette Assemblée, s'écrie M. Vente.)

M. Gambetta poursuit en disant qu'il espère que l'Assemblée fera une innovation d'elle-même, (rires à droite) et cela par patriotisme. Les événements, le dit-il, ont dû vous délayer sur les sentiments du pays. Il a fait connaître sa volonté, ce qu'il veut, c'est la République définitive. (Vif applaudissement à gauche.)

M. d'Audiffret-Pasquier. — Il était nécessaire de remercier d'abord notre collègue, qui a provoqué ce débat. Nous n'avons pas été de banquet en banquet pour provoquer ce mouvement, qui n'est pas spontané.

Je dis qu'il n'y a pas eu de travail plus persévérant que la provocation à ce mouvement, que je qualifierai de mouvement révolutionnaire.

Comment! pour appuyer ce mouvement, on vient nous dire que c'est l'étranger qui a délimité nos pouvoirs! Contre une semblable parole je proteste de tous mes forces.

De quel droit venez-vous vous faire l'avocat des libertés du pays que vous avez assez mal traité quand vous étiez au pouvoir? Voulez-vous que je lise ce que vous faisiez? (L'orateur donne lecture d'une circulaire relative au pétitionnement, demandant la convocation des électeurs pendant la guerre. Il ajoute: voilà comment vous traitez à cette époque le pétitionnement. Pourquoi parlez-vous autrement aujourd'hui?)

On nous dit que malgré notre décision, le pétitionnement se poursuivra? Eh bien! tant pis, car à ces pétitions, nous ne donnerons que la valeur qu'elles méritent.

Sommes-nous au bout de notre tâche pour nous séparer? Non, et en outre, qui donc a pensé à délimiter notre tâche. Personne. Rappelez-vous souvenir, et souvenez-vous que jamais il n'y a eu de mouvement plus spontané que celui qui nous a envoyés ici.

Je me souviens que dans mon département les vieillards mêmes se rendaient au canton pour voter. Jamais, je le répète, une Assemblée n'a été élue dans de semblables conditions.

Notre tâche n'est pas terminée. Nous avons encore à faire des enquêtes; nous avons encore à voter des projets constitutionnels: la loi militaire, la loi électorale.

Pour moi, je regretterais vivement la dissolution, car je ne pourrais relever la tâche que vous m'avez confiée: l'enquête sur les marchés.

Vous demandez la dissolution, parce que vous voulez arriver au pouvoir. (Bruit.) Vous nous avez dit que nous ne savions pas ce que c'était que les radicaux. Voici ce que c'est:

Les radicaux ne sont pas des républicains, non. (Vive dénégation à gauche.)

M. d'Audiffret. — Les radicaux, ce sont ceux qui ont des doctrines droitement professées et qui savent toutes bases de la civilisation.

C'est au Corps législatif que vous avez professé pour la première fois la théorie du nombre, mais cette théorie est fautive; est-ce que le nombre a jamais prouvé quoi que ce soit?

Non, vous autres radicaux, je vous repousse comme partisans de la liberté. En outre vous nous avez parlé des couches sociales; mais qu'avez-vous voulu dire? vous ne l'avez pas expliqué; eh bien, moi, je vous dirai que ce sont ces couches qui ont fait 93 et la Commune.

L'orateur donne lecture de diverses citations d'un livre de M. Naquet sur la propriété et la famille et ajoute: Voilà les doctrines des radicaux; il méconnaissent et la religion, et la famille, et la propriété et la paternité.

M. Bouvier. — Nous protestons. Ce ne sont pas nos pensées.

M. d'Audiffret-Pasquier. — Qu'est-ce que c'est que ces doctrines? ce sont celles de la servitude et elles sont professées et patronnées par les radicaux, voilà pourquoi je repousse tout commerce avec eux.

Nous ne pouvons accepter vos équivoques; vous nous dites qu'il n'y a pas de majorité dans cette Chambre; eh bien, moi, je vous dis que si vous hâtez tant la dissolution, c'est parce que cette majorité va se faire; — c'est parce que vous sentez que chacun va faire un sacrifice à ses convictions et que bientôt il n'y aura plus ici que des conservateurs et des radicaux.

Où! l'étranger est encore sur le sol de la patrie, et le suffrage universel court de grands risques en n'étant pas éclairé. — Oui, je sais cela aussi. Je dirai: malheur à celui qui diviserait les forces nationales; malheur à celui qui susciterait de nouveaux troubles; malheur à celui-là!

Nous, conservateurs, nous aimons notre pays comme on aime sa mère; nous faisons abstraction de nos convictions politiques et nous demandons quoi? le maintien de l'état actuel.

Nous ajournons nos espérances, nous avons loyalement accordé notre concours au gouvernement actuel, mais nous ne sacrifions pas les intérêts de l'Assemblée. Voilà où nous ne serons jamais d'accord.

M. Louis Blanc. — C'est avec une émotion profonde que je monte à cette tribune, tant je suis frappé des immenses intérêts qui sont en question. Il s'agit de la France.

Le parti que je sers a été vivement et injustement attaqué, et dans ces attaques, on s'est servi de textes que ce parti repousse, et auxquels il ne se rallie pas, et qui n'ont jamais été publiés ni écrits en son nom.

Où, nous sommes des radicaux, et je m'en fais gloire. Je ne suis radical que depuis le mois de septembre. Avant le 4 septembre, comment m'appellait-on? républicain.

A droite. — Non, socialiste.

M. Louis Blanc. — Socialiste! J'ai assez combattu et souffert pour la République pour me dire hautement républicain.

Je dois dire à l'honorable orateur qui descend de cette tribune qu'il n'a nullement discuté l'ordre du jour; il n'a fait que des attaques personnelles, et je ne le suivrai pas dans cette voie.

J'aborderai le fond même du débat. D'où vient que, malgré le rétablissement de l'ordre, la levée de l'état de siège et l'ajournement de la clémence sont jugés comme difficiles par l'illustre président de la République, qui, il y a quelques jours, affirmait à cette tribune, avec tant de noblesse, que l'ordre était établi?

Quoi qu'on en dise, j'affirme que nous sommes en pleine anarchie; oui, je dis ceci parce qu'une Assemblée qui ne peut extraire de son sein une majorité compacte, ne peut rien que provoquer l'anarchie. Mon honorable ami, M. Gambetta, l'a dit, la droite est impuissante à faire la monarchie, mais elle est assez compacte pour empêcher la fondation de la République, c'est donc l'anarchie.

A ce mal, il faut un remède, et, selon nous, il n'y en a qu'un, c'est un appel au pays.

L'orateur reprend les arguments développés par M. Gambetta. Le bruit des conversations particulières empêche d'entendre exactement ses paroles.

L'orateur, se résumant, ajoute: Eh bien, messieurs, si vous croyez que le mouvement dissolutif n'est pas spontané et n'est qu'un mouvement factice, eh bien, vous avez un moyen de vous en assurer. Consultez le suffrage universel. (Approbation à gauche.)

M. Raoul Duval. — Quelqu'un disait tout à l'heure: à lundi. Je ne suis pas de cet avis. Il faut que cela se termine ce soir.

M. Ricard. — Je demande le renvoi à lundi. (Non, non, non.)

M. Ricard. — Messieurs, vos exclamations me prouvent que je ne suis pas de ceux qui ont abusé de la tribune, ni de ceux qui ont provoqué ce débat; une grande faute politique l'avait rejeté en dehors de l'Assemblée, une autre faute politique l'a ramené ici.

Puis-je vous avoir voulu ce débat, il faut qu'il soit complet; vu l'heure avancée, il n'est pas possible que ce débat soit continué.

Il y a dans les Assemblées certains moyens d'étouffer le débat en interrompant constamment.

Je fais appel à votre dignité et à votre impartialité; on vous a demandé le renvoi au lendemain. Je demande donc le renvoi ou à demain ou à lundi.

Je le demande, je le répète, au nom de la dignité de l'Assemblée, de la grandeur et de la nécessité du débat. (Bruits divers)

Vous voyez comme une simple demande de renvoi est accueillie. Si vous voulez une séance de nuit, je ne m'y opposerai pas; mais je demande le renvoi.

M. Raoul Duval. — J'adjure l'Assemblée, au point de vue des intérêts en jeu, de statuer aujourd'hui même.

M. de Gaudin. — Au nom du gouvernement, je prie la Chambre de remettre la suite de la discussion à ce soir.